



PREFET DU NORD

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 57 - MARS 2014**

# SOMMAIRE

## **59\_D D P P\_Direction Départementale de la Protection des Populations du Nord**

Arrêté N °2014063-0002 - Arrêté portant délégation de signature aux agents de la  
Direction Départementale de la Protection des Populations du Nord ..... 1

## **Direction régionale des Finances publiques de la région Nord - Pas- de- Calais et du département du Nord**

Autre N °2014062-0006 - Liste des responsables de service disposant de la  
délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux prévue par le  
III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts. Responsables  
de trésorerie mixte ..... 4





PREFET DU NORD

## **Arrêté n °2014063-0002**

**signé par**  
**Joëlle FELIOT, directrice départementale de la Protection des Populations du Nord**

**le 04 Mars 2014**

**59\_D D P P\_Direction Départementale de la Protection des Populations du Nord**

Arrêté portant délégation de signature aux  
agents de la Direction Départementale de la  
Protection des Populations du Nord



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU NORD

Direction départementale de la  
protection des populations du  
Nord

La directrice départementale de la protection des populations du Nord

Vu le code des marchés publics ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements, des régions, notamment son article 34 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 modifié relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 76 ;

Vu le décret du 8 avril 2011 portant nomination de M. Dominique BUR, Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, Préfet de la zone de défense Nord, Préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2012 nommant Mme Joëlle FELIOT, Inspectrice générale de la santé publique vétérinaire, directrice de la direction départementale de la protection des populations du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 février 2014 portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes imputées sur le budget de l'État à Madame Joëlle FELIOT, directrice départementale de la protection des populations du Nord ;

### ARRETE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Joëlle FELIOT, inspectrice générale de la santé publique vétérinaire, Directrice Départementale de la Protection des Populations du Nord, délégation de signature est consentie à :

- Madame Juliette SORRENTINO, directrice départementale de deuxième classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, directrice adjointe

pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat des programmes suivants :

- Programme 134, « Développement des entreprises et de l'emploi ».
- Programme 181, « Prévention des risques ».
- Programme 206, « Qualité et Sécurité de l'Alimentation ».
- Programme 333, « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées »

Action 1

Action 2

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et éventuellement sur les recettes relatives à l'activité du service.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Joëlle FELIOT, inspectrice générale de la santé publique vétérinaire, Directrice Départementale de la Protection des Populations du Nord, et de Madame Juliette SORRENTINO, directrice départementale de deuxième classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, directrice adjointe, délégation de signature est consentie, pour les actes et décisions définis à l'article 1 du présent arrêté, à :

- Monsieur Philippe REDONDO, attaché principal d'administration, secrétaire général.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Joëlle FELIOT, inspectrice générale de la santé publique vétérinaire, Directrice Départementale de la Protection des Populations du Nord, de Madame Juliette SORRENTINO, directrice départementale de deuxième classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, directrice adjointe, et de Monsieur Philippe REDONDO, attaché principal d'administration, secrétaire général, délégation de signature est consentie, pour les actes et décisions définis à l'article 1 du présent arrêté, à :

- Monsieur Jérôme LEMONNIER, attaché d'administration, secrétaire général adjoint.

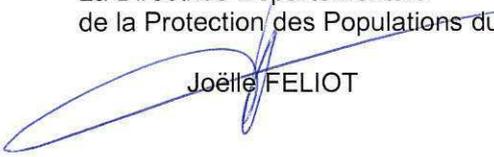
Article 4 : Mme Joëlle FELIOT, inspectrice générale de la santé publique vétérinaire, Directrice Départementale de la Protection des Populations du Nord, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis au préfet du Nord (DIPP) et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 4/03/14

Pour le préfet, et par délégation

La Directrice Départementale  
de la Protection des Populations du Nord,

Joëlle FELIOT





PREFET DU NORD

**Autre n ° 2014062-0006**

**signé par**

-

**le 03 Mars 2014**

**Direction régionale des Finances publiques de la région Nord - Pas- de- Calais et du  
département du Nord**

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts. Responsables de trésorerie mixte

## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES  
FINANCES PUBLIQUES DE LA  
REGION NORD-PAS-DE-CALAIS  
ET DEPARTEMENT DU NORD  
82, avenue du Président JF Kennedy  
59033 LILLE CEDEX

### DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DU NORD PAS DE CALAIS

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts.

#### RESPONSABLES DE TRESORERIE MIXTE

M MANEZ Christophe	Trésorerie Mixte d'ANICHE
Mme DYZMA Claudine	Trésorerie Mixte d'ANNOEULLIN
M LAGACHE Jean Michel	Trésorerie Mixte d'ANZIN
M BEZELLA Sébastien (gestion intérimaire)	Trésorerie Mixte d'ARLEUX
M MIELCAREK Pascal	Trésorerie Mixte d'AVESNES LES AUBERT
M HEMERY Ronan	Trésorerie Mixte d'AVESNES SUR HELPE
M BASSEZ Hervé	Trésorerie Mixte de BAILLEUL
Mme DESMEDT Nicole	Trésorerie Mixte de BAVAY
M Le GALL Lionel	Trésorerie Mixte de BERGUES
Mme DANCOISNE Isabelle	Trésorerie Mixte de BERLAIMONT
M CASTELLANO Olivier	Trésorerie Mixte de BOUCHAIN
M WULLENS Guillaume (gestion intérimaire)	Trésorerie Mixte de BOURBOURG
M BOUCHE Marc-Emmanuel (gestion intérimaire)	Trésorerie Mixte de CASSEL
Mme VANTOUROUX Françoise	Trésorerie Mixte de CAUDRY
Mme ROUSSEL Stéphanie	Trésorerie Mixte de CLARY
Mme KRIEBUS Valérie	Trésorerie Mixte de CONDE sur ESCAUT
Mme LESSCHAEVE Françoise	Trésorerie Mixte de COUDEKERQUE BRANCHE
M ANSELME Jean-Pierre	Trésorerie Mixte de CUINCY
Mme FREVILLE Sylvie	Trésorerie Mixte de DOUCHY les MINES
M LAUDE Patrick	Trésorerie Mixte de FOURMIES
Mme KUTERESZCZYN Jacqueline	Trésorerie Mixte de FOURNES en WEPPE
M NURY Olivier	Trésorerie Mixte de GRAVELINES
M LENGLET Jean-Michel	Trésorerie Mixte d'HALLUIN
Mme BRESSAN Nadine	Trésorerie Mixte d'HAUTMONT
M KRIL Patrick	Trésorerie Mixte d'HONDSCHOOTE
M BERNARD Dominique	Trésorerie Mixte de JEUMONT

Mme KUTERESZCZYN Jacqueline (gestion intérimaire)	Trésorerie Mixte de LA BASSEE
Mme LECOMTE Sandrine	Trésorerie Mixte de LA MADELEINE
M HUET Stéphane	Trésorerie Mixte de LAMBERSART
M DANJOU Serge	Trésorerie Mixte de LANNOY
Mme BASQUIN Sandrine	Trésorerie Mixte de LE CATEAU CATILLON
M Michel BEAUSSART	Trésorerie Mixte de LOOS LES WEPPEES
M PRUVOST Eric	Trésorerie Mixte de MARCHIENNES
M BIZE Bernard	Trésorerie Mixte de MARCQ EN BAROEUL
M PROUVEZ Jean-Luc	Trésorerie Mixte de MARLY
M LAQUAY Hervé	Trésorerie Mixte de MASNIERES
M DUPONCHEL Philippe	Trésorerie Mixte de MERVILLE
M PRUVOST Eric	Trésorerie Mixte d'ORCHIES
M FEUTRIER Franck	Trésorerie Mixte de PHALEMPHIN
Mme LEBEGUE Noelle	Trésorerie Mixte de PONT à MARCQ
M HERBECQ Bernard	Trésorerie Mixte de QUESNOY sur DEULE
M DOSIMONT Pascal	Trésorerie Mixte de RAISMES
M HUVER Bertrand	Trésorerie Mixte de RONCHIN
Mme PACO Anne Kathryn	Trésorerie Mixte de SAINT AMAND les EAUX
M MONEUSE Pierre	Trésorerie Mixte de SAINT ANDRE
M POISON Jean-Michel	Trésorerie Mixte de SAINT POL sur MER
M ADAMSKI Jean-Michel	Trésorerie Mixte de SECLIN
Mme DEREUME Sylvie	Trésorerie Mixte de SIN LE NOBLE
M POULAIN Jérôme	Trésorerie Mixte de SOLESME
M BERNARD Dominique (gestion intérimaire)	Trésorerie Mixte de SOLRE LE CHÂTEAU
Mme RYNGAERT Eliane	Trésorerie Mixte de SOMAIN
M LEVEUGLE Jacky	Trésorerie Mixte de STEENVOORDE
M SAVARY Laurent	Trésorerie Mixte de TEMPLEUVE LA PEVELE
M FLEURY Jean-Paul	Trésorerie Mixte de TRELON
Mme WIART Sylvie	Trésorerie Mixte de TRITH SAINT LEGER
M BAYART José	Trésorerie Mixte de VILLENEUVE D ASCQ
M TAVERNE Christian	Trésorerie Mixte de WASQUEHAL
Mme DESCAMPS Sophie	Trésorerie Mixte de WATTIGNIES
Mme ADAMCZAK Pascale	Trésorerie Mixte de WATTRELOS
M WULLENS Guillaume	Trésorerie Mixte de WORMHOUT

La présente délégation prend effet au 03 mars 2014.

A Lille, le 03 mars 2014